

## AFFICHER UN MESSAGE SUR LE PANNEAU LUMINEUX

### Utilisation du panneau lumineux

Vous êtes une association marsienne?

Vous avez la possibilité de communiquer sur vos événements se déroulant dans la commune.

Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire et de l'adresser au Service Communication par mail à : [communication@saintmarsdudesert.fr](mailto:communication@saintmarsdudesert.fr) **au moins 15 jours avant la date de diffusion.**

**Important ! Le texte doit fournir tous les éléments essentiels de votre manifestation :**

- Type d'événement
- Date et heure
- Lieu
- Contact éventuellement (tél et/ou site internet)

### En téléchargement

[Formulaire de demande](#)

[Règlement du panneau lumineux](#)



#### Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie  
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

 **CONTACTEZ-NOUS**

#### Horaires :

##### Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

##### Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

##### Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00